



CONTRAT D'ABONNEMENT ET CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
de WEBSOL et TYPESOL
Engagement 2021

Responsable : Valérie DUCHENES – Tél. 03.86.94.28.40

Entre les soussignés :

L'administrateur Websol, La Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté, dont le siège est
1, rue des Coulots - 21110 BRETENIERE, ci-après dénommée la CRABFC et représentée par son Président,
Monsieur Christian DECERLE,

Ci-après désigné Administrateur

D'une part,

et :

Nom

Prénom

Adresse

ci-après désigné le Abonné/Utilisateur,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : DEFINITIONS

Le service : la plateforme Websol et ses modules. Des applications hébergées en dehors de la structure (sans installation) accessible par un accès internet, sous forme d'abonnement. La plateforme Websol est une interface Web qui permet de promouvoir et de faciliter la mise à disposition et la valorisation des connaissances sur les sols (RRP11 notamment) auprès des nombreux utilisateurs. La plateforme Websol a été développée et est maintenue dans le cadre du Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires.

Typesol est un outil Web d'aide à la reconnaissance des types de sols de Bourgogne sans support cartographiques, mais par connaissance de données de terrain. Typesol est une application intégrée dans Websol ou indépendante et a été développée par les chambres d'agriculture de Bourgogne Franche Comté, le Conseil Régional de Bourgogne et l'Europe.

Le fournisseur de services : l'administrateur Websol/Typesol - Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche Comté.

L'utilisateur final du service, dénommé « **abonné** » ou « **utilisateur** ». Ces termes désignent la personne morale ainsi que les personnes ayant accès à Websol/Typesol.

Le terme « **les parties** » désigne le fournisseur de service et l'abonné.

Article 2 : IDENTIFICATION DES PARTIES ET DES TIERS OPERATEURS

Pour le fonctionnement et l'utilisation de Websol/Typesol, les parties ont recours aux services de TIERS OPERATEURS :

- Pour le **fournisseur de services** : la société OVH pour l'hébergement des serveurs.
- Pour l'**utilisateur** : un fournisseur d'accès au réseau internet et une liaison (modem, ADSL, ...).

Le terme « TIERS OPERATEURS » désigne lesdites sociétés. Les relations entre l'**utilisateur** et les TIERS OPERATEUR ne sont pas réglementées par le présent contrat. Pour l'utilisation du service, l'**utilisateur** doit souscrire auprès de TIERS OPERATEUR les abonnements nécessaires à un accès correct à l'internet. Toute interruption de l'un ou de l'autre de ces abonnements suspend les obligations du **fournisseur de services** pour l'exécution du présent contrat.

Article 3 : PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) visent à définir le cadre de vente des droits et conditions d'utilisation de Websol/Typesol pour l'**utilisateur**. Ce document est un contrat d'abonnement.

Article 4 : OBJET

Les présentes CGVU ont pour objet de définir les modalités et conditions générales dans lesquelles d'une part le **fournisseur de services** met à disposition des utilisateurs Websol/Typesol et d'autre part l'**utilisateur** accède et utilise Websol/Typesol.

Le présent contrat définit les engagements réciproques du **fournisseur de services** et de l'**abonné** concernant la mise à disposition de l'intégralité des fonctionnalités de Websol/Typesol.

Plusieurs formules d'accès sont disponibles :

- L'accès à via une connexion INTERNET et au WEB en se connectant à l'URL <http://solsdebourgogne.fr/> après avoir ouvert un compte puis souscrit auprès du **fournisseur de services** un abonnement payant des modalités et des tarifications qui varient en fonction de la durée de souscription et de la formule choisie. L'utilisation de cette solution ne nécessite aucune installation matérielle sur l'ordinateur de l'utilisateur.
- L'accès à Typesol via une application de l'**abonné**.

¹ Référentiel Régional Pédologique

Article 5 : CARACTERISTIQUES, CONDITIONS ET MODIFICATIONS DU SERVICE

La plateforme Websol est une interface Web qui permet de promouvoir et de faciliter la mise à disposition et la valorisation des données sur les sols (RRP notamment) auprès des nombreux utilisateurs. Il existe plus de 600 données par type de sol de la région Bourgogne sur une base de données, qui est donc mise en ligne. Cette base de données permet d'identifier les sols et leurs caractéristiques dans une zone donnée, de pouvoir faire des requêtes sur une plusieurs de ces caractéristiques. Cette plateforme donne également accès à d'autres applications. La plateforme Websol a été développée et est maintenue dans le cadre du Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires.

Typesol est un outil Web d'aide à la reconnaissance des types de sols de Bourgogne sans support cartographiques, mais par connaissance de données de terrain. Typesol est une application intégrée dans Websol ou indépendante et a été développée par les chambres d'agriculture de Bourgogne Franche Comté, le Conseil Régional de Bourgogne et l'Europe. Websol/Typesol sont consultables selon deux modes différents :

- **une version libre et gratuite** à partir du site Internet <http://solsdebourgogne.fr/>. Tout à chacun peut identifier pour une zone grâce à une interface cartographique :
 - des grandes classes de sols regroupant tous les types de sols connus. Cependant ces données sur les types de sols, issus du RRP², ne sont pas cartographiées et les données sont à l'échelle du 1/250000 ;
 - Le sol le plus représentatif grâce à une série de réponses portant sur l'observation des sols rechercher. En fonction des réponses sera alors proposé le nom du sol le mieux adapté et un bref résumé de ses caractéristiques ;
 - Accès à des webservices de cartographie.
- **une version payante dite « Expert »**, sur abonnement (objet de ce contrat), à partir du site internet <http://solsdebourgogne.fr/>. Les services supplémentaires à la version gratuite de cette offre sont :
 - l'accès à une application de requêtage sur les données pédologiques (ex : carte des teneurs en argiles ou carte des sols hydromorphes de la région Bourgogne). Le résultat est fourni sous format tableur ;
 - Accès aux fiches pédologiques de Carto Expert ;
 - la consultation et la possibilité d'imprimer des fiches complètes de renseignements pour chaque type de sols de Bourgogne. Ces fiches regroupent une description complète du sol (photo et schéma) et toutes les variations de ce sol, le détail des caractéristiques physico-chimiques, de leurs comportements à la circulation des eaux atmosphériques, de conseils agronomiques, une bibliographie et tous les sols associés à ce sol. Il sera également disponible tous les futurs développements de ce module.

La plateforme Websol et ses applications sont les propriétés de l'INRA, d'AGROSUP Dijon, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et de la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté et est mis à disposition des **abonnés** ayant souscrit un contrat d'abonnement.

Ces outils sont à la disposition des **utilisateurs** ayant souscrit un abonnement à Websol/Typesol et selon les conditions prévues dans cet abonnement. L'**utilisateur** qui en possède les droits d'accès doit se connecter à Internet, puis au Site <http://solsdebourgogne.fr/>. L'accès en lecture et écriture par l'**utilisateur** en utilisant les interfaces logicielles citées au paragraphe précédent se fait à partir de n'importe quel poste informatique relié à l'internet et équipé d'un navigateur compatible. La base de données appartient au **fournisseur de service**, mais l'**utilisateur** est seul responsable du contenu des informations saisies et/ou transmises. Les données sont acheminées par le réseau Internet après cryptage selon le protocole SSL. Les TIERS OPERATEURS sont seuls responsables de l'acheminement de ces données, lorsqu'elles circulent sur le réseau. Ces conditions sont valables pour toute la durée de la période contractuelle.

L'utilisation des outils « Expert » est conditionnée à la signature de ce contrat et à l'acceptation des CGVU. Tout abonnement à l'utilisation de ces outils signifiera pour le **fournisseur de services** que l'**utilisateur** a bien lu les présentes CGVU.

Les modifications tarifaires éventuelles seront portées à la connaissance de l'**utilisateur** par lettre électronique et seront rappelées sur le courriel de renouvellement au minimum 30 jours avant l'échéance du contrat. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées par la **société de services** à tout moment sans préavis et prendront effet lors du réabonnement. L'**abonné** en sera informé par lettre électronique.

L'application pourra être régulièrement modifiée en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable des **utilisateurs**



² Référentiel Régional Pédologique

Article 6 : OFFRES D'ABONNEMENT

Hormis la formule gratuite, le **fournisseur de services** s'engage à attribuer **aux abonnés** un accès à Websol/Typesol à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe confidentiels, ceux-ci sont utilisés sous la seule responsabilité de l'**abonné**.

Consultation gratuite de TYPESOL et WEBSOL		
<i>Pour une zone, plusieurs sols possibles</i> * Recherche cartographique ou par commune * Accès aux données pédologiques <i>Pour un endroit, un seul sol possible</i> * Reconnaissance des sols avec Typesol	Gratuit	Gratuit

Un **utilisateur** souscrivant un abonnement à l'accès à Websol/Typesol a le choix entre deux formules d'abonnement avec plusieurs modalités au sein de celles-ci. Une première formule donne un accès internet à Websol/Typesol « expert ». La seconde offre la possibilité d'intégrer dans ces propres applications le module Typesol sous format restreint ou sous format complet. Il y a la possibilité de souscrire l'abonnement une durée de 1 ou 3ans.

Typesol et Websol "Grand public"	Typesol et Websol "Expert"	Intégration de Typesol "Expert" dans une application WEB-SIG
<p>Gratuit</p>  <p>Identification des sols en un point du territoire et/ou sur une zone</p>	<p>1 an 500€ HT</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 1px solid green; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 5px;">-25%</div> <div style="text-align: left;"> <p>3 ans 375€ HT/an</p> </div> </div> <p>Accès aux descriptifs des sols et des données pédologiques en un point du territoire et/ou sur une zone et à des outils de cartographie SIG</p>	<p>1 an 1 500€ HT</p>  <p>Accès à toutes les fonctionnalités de Typesol à la maintenance et l'assistance et aux mises à jour</p>
Illimité	1 ou 3 ans	Par an

Ces offres vous sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Il faut **cocher la (ou les offres) choisie(s) dans les cases correspondantes**.

1. Première formule : **ACCES INTERNET A Websol/Typesol « Expert »**

Consultation Websol/Typesol "Expert"	Abonnement <i>H.T.</i>		Abonnement <i>secteur enseignement</i> <i>H.T.</i>	
	1 abonné = 1 utilisateur et 1 poste		1 abonné = 1 utilisateur et 1 poste	
	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 1 an	Pour 3 ans
* Requête thématique sur les données pédologiques des RRP * Accès aux fiches de Carto-expert issues des RRP * Accès aux fiches techniques et de conseils de Typesol	500 € soit 42 €/mois <input type="checkbox"/>	1 125 € soit 31 €/mois <input type="checkbox"/>	300 € soit 25 €/mois <input type="checkbox"/>	675 € soit 19€/mois <input type="checkbox"/>

2. Seconde formule : **INTEGRATION DU MODULE TYPESOL DANS UNE APPLICATION**

	Abonnement <i>H.T.</i>	ABONNEMENT POUR INTEGRER TYPESOL DANS UNE APPLICATION
	1 abonné = 1 accès/application	
	Par an	
Accès à toutes les fonctionnalités de TYPESOL * Frais d'installation non compris dans ce tarif et sous réserve de compatibilité	1 500 € <input type="checkbox"/>	

Des prestations complémentaires sont possibles, traitements et expertises des données sols par les services de la CRAB ou d'AgroSup Dijon. Les demandes seront formulées directement au **fournisseur de services** par mail ou par téléphone.

Article 7 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à l'encaissement du paiement de l'abonnement effectué par chèque à l'ordre de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Le délai d'ouverture de l'espace personnel et de transmission des codes d'accès sera fait à l'encaissement pour le paiement par chèque.

L'abonnement est souscrit pour une durée d'un an ou trois ans renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions à la date de son renouvellement, sauf résiliation selon les modalités prévues à l'article 8.

L'abonnement débute le premier jour de la réception du paiement et se termine au bout de 365 jours calendaires.

A l'issue de cette période, l'accès est bloqué (inaccessible) pendant une période de 30 jours. Durant ce délai, le règlement d'un nouvel abonnement permettra de réactiver l'accès à Websol/Typesol.

Article 8 : RESILIATION DU CONTRAT

Au-delà de la période légale de rétractation (7 jours ouvrables francs), l'abonnement sera réputé souscrit et les CGVU acceptées. L'abonnement pourra être résilié mais aucun remboursement ne pourra être demandé.

Le présent contrat pourra être résilié par chacune des parties dans les 30 jours suivants la réception du courrier de renouvellement par tacite reconduction.

Il peut être dénoncé :

- Par l'**utilisateur** : au cas où il ne souhaiterait pas poursuivre le service
- Par le **fournisseur de services** : en cas d'utilisation délictuelle de l'outil de la part de l'**abonné**.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le litige sera réglé par la juridiction compétente.

Article 9 : SUSPENSION DU CONTRAT

Le contrat peut être suspendu et les services momentanément interrompu par le **fournisseur de services** dans les cas suivants :

- en cas de travaux planifiés de mise à niveau, de maintenance ou d'extension des outils
- en cas d'indisponibilité du serveur [Cf. article 11 : Accès aux serveurs]

La suspension de l'accès à Websol/Typesol, dégage le **fournisseur de service** de son obligation de fournir l'accès aux outils. Les périodes de suspension sont assimilées à des périodes normales de fonctionnement. Le **fournisseur de service** veillera à limiter ces interruptions au strict minimum. Elles ne pourront excéder 30 jours par an.

Article 10 : ACCES AUX SERVEURS

Le **fournisseur de services** s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès aux outils proposés. Il s'engage à une obligation de moyens, conforme aux usages professionnels et aux possibilités de pallier les risques généraux liés à l'utilisation des réseaux de communication et d'internet, et notamment sous la réserve de bon fonctionnement du SERVICE des TIERS OPEMTEURS désignés à l'article 2. Le **fournisseur de services** s'efforcera d'offrir un accès permanent aux données 24H sur 24, mais se réserve la faculté de suspendre sans préavis exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance.

Confidentialité des Identifiants : Les identifiants sont strictement personnels et confidentiels. L'**utilisateur** s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par l'**utilisateur**, se fait sous son entière responsabilité. Tout usage des Identifiants se fait sous l'entière responsabilité de l'**abonné**.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses identifiants l'**utilisateur** doit, soit modifier son mot de passe en ligne soit cliquer sur le bouton « mot de passe oublié » et saisir son adresse mail. Il recevra son mot de passe de connexion par courriel.

Confidentialité et protection des données : Concernant la confidentialité interne au **fournisseur de services**, aucun employé de la société n'a accès aux données que l'**utilisateur** saisit en ligne, sauf autorisation expresse dans le cadre d'une demande d'assistance formulée par l'**abonné**. Seul l'Administrateur du **fournisseur de services** est habilité à travailler sur les bases de données brutes pour des besoins bien définis : maintenance et mise à jour.

Confidentialité des informations personnelles de l'**abonné** : les informations personnelles sont les données relatives à l'**utilisateur** (adresse postale et électronique, activité, etc.). Ces données sont exclusivement réservées à la gestion de l'inscription du client et aux relations commerciales entre l'**utilisateur** et du **fournisseur de services**. Aucune de ses informations ne sera jamais transmise à un tiers sauf sur requête d'un tribunal ou d'une autorité gouvernementale ou judiciaire compétente.

En effectuant votre inscription, l'**utilisateur** donne son accord sur le fait que le **fournisseur de services** peut stocker, traiter et utiliser les données collectées lors de celle-ci. L'**utilisateur** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés).

Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LICENCE D'UTILISATION

L'ensemble du site Sols de Bourgogne avec Websol/Typesol est soumis à la législation française, communautaire et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Le fournisseur de services dispose d'une partie de la propriété du contenu et du service produit par lui. Les autres contenus apportés par les partenaires restent de la propriété exclusive de leurs auteurs, sauf cessions consenties par ces derniers.

Les éléments relatifs à la structure et accessibles au titre du service, notamment sous forme de textes, sons, vidéos, logiciels, base de données, données et programmes téléchargeables, disponibles sous la forme de pages-écrans sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs que le **fournisseur de service** détient.

Les logos des partenaires, ainsi que les noms commerciaux de sociétés tierces ou toute autre référence, restent la propriété des auteurs et des sociétés ou associations extérieures.

Toute reproduction ou enregistrement de quelque sorte ou sur quelque support qu'il soit est soumise à conditions, la source d'origine devra être citée.

Article 12 : RESPONSABILITE ET PREJUDICE

Le **fournisseur de services** est soumis à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute autre, il garantit la conformité des outils et applications utilisés, aux spécifications décrites dans ce contrat. Il met en œuvre tous les moyens de supervision et d'intervention en vue d'assurer l'accès et l'utilisation de Websol/Typesol, sa continuité et ses performances.

L'**utilisateur** déclare accepter les risques et les limites de l'internet, et reconnaître en particulier qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations, que les transmissions de données sur internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, que les données circulant sur internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'**utilisateur** à ses risques et périls ;

Les parties conviennent expressément que la responsabilité du **fournisseur de services** ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée constituant un manquement aux dispositions du présent contrat.

En aucune circonstance le **fournisseur de services** ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé à l'**abonné** ou à un tiers du fait de l'utilisation d'un service du **fournisseur de services** et ce, quelle qu'en soit la cause et liés notamment :

- A toute interruption des services indépendante du contrôle du **fournisseur de services**, ainsi que toute interruption consécutive aux cas de suspension du contrat cités à l'article 9.
- A une utilisation de Websol/Typesol par l'**utilisateur** non conforme aux dispositions des CGVU.
- A une inadéquation aux outils de Websol/Typesol des moyens matériels ou logiciels de l'**utilisateur**, et notamment l'utilisation par l'**utilisateur** de matériels, logiciels, abonnements à des SERVICES TIERS OPERATEURS non compatibles.
- A tout incident ou interruption de l'accès à Websol/Typesol causé par une panne survenant sur les réseaux de télécommunications empruntés ou sur les matériels et logiciels utilisés par l'**utilisateur**.

De convention expresse entre les parties, aucune action judiciaire ou réclamation, quelle qu'elle soit ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des parties, plus d'un an après la survenance du fait générateur.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante par le **fournisseur de services** qui n'aurait pas contracté sans elle.

Article 13 : CAS DE FORCE MARJEURE OU CAS FORTUITS

Les cas de force majeure ou cas fortuit au sens de l'article 1148 du Code civil suspendent les obligations du contrat. **Les parties** s'efforcent cependant dans ce cas, de prendre toute mesure raisonnablement possible en vue de la poursuite dudit contrat. Pour l'application des présentes CGVU, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté du **fournisseur de services** telle qu'une défaillance de l'hébergeur.

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant au **fournisseur de services** au titre du contrat et des présentes CGVU, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, le **fournisseur de services** sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

Dans ce cas, le **fournisseur de services** pourra demander la résiliation du présent contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

Article 14 : PROCEDURE A L'AMIABLE

En cas de difficulté d'exécution ou d'interprétation du présent contrat, préalablement à toute saisine d'une juridiction compétente, **les parties** entendent se soumettre à une procédure amiable.

A cet effet, **les parties** devront se réunir et concilier les vues de chacune **des parties** dans un délai d'un mois à compter de la survenance de la difficulté. En cas d'accord amiable entre les parties, un protocole transactionnel sera signé par les parties.

A défaut d'accord, dans le délai précité, chacune des parties recouvrera son entière liberté d'action.

Article 15 : LES DROITS D'AUTEUR

L'auteur détient et conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les applications à titre exclusif. Les présentes conditions de vente et d'utilisation ne constituent pas une vente des applications et, hors les droits d'accès et d'utilisation décrits dans les articles 5 et 6, ces droits d'utilisations ne confèrent aucun droit d'une quelconque nature en matière de brevet, de droit d'auteur ou de licence. L'**utilisateur** s'engage à prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher la distribution contre rémunération de copies des outils fournis.

La présente œuvre est protégée en France par le Code de la propriété intellectuelle, et à l'étranger par les conventions internationales sur le droit d'auteur. La violation de l'un des droits de l'auteur de l'œuvre est un délit de contrefaçon et toute contrefaçon est sanctionnée en France par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle et punie de deux ans d'emprisonnement et de 150.000 Euros d'amende.

Il est interdit de reproduire, traduire, adapter, arranger, modifier Websol/Typesol Websol fourni ainsi que les applications, outils et documentation associés, même lorsque ces actes sont nécessaires pour permettre l'utilisation de l'œuvre, conformément à sa destination. En application de l'article L. L22-6-L du code de la propriété intellectuelle, l'auteur se réserve le droit de corriger les erreurs et de déterminer les modalités particulières auxquelles seront soumis les actes visés ci-avant.

Fait à....., le.....

En double exemplaire

L'utilisateur,
Nom, Prénom, Signature
précédés de la mention "Lu et approuvé"
et cachet de la société

Le fournisseur de services
Le Président de la
Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche Comté,

Christian DECERLE